

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 96-005 du 30 Mai 1996

autorisant la ratification de l'Accord de prêt N° PC BN/100-00 signé le 26 Octobre 1995 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du projet de construction d'environ 400 Kms de routes de desserte rurales.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté en sa séance du mardi 24 Mai 1996 ;

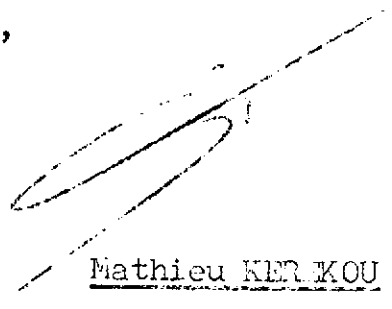
Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de Prêt N° PC BN/100-00 signé le 26 Octobre 1995 avec la Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre de l'achèvement du projet sus-indiqué pour un montant de 687 000 000 de Francs CFA.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

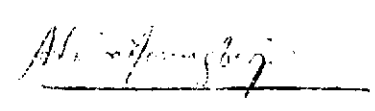
Fait à Cotonou, le 30 Mai 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KER KOU

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



Maître Adrien HOUNGBEDJI

.../...

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Moïse MENSAH

Kamarou FASSASSI

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 PNCAGRI 4 IF 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DLC-DGBM-CF-DGTCP 4 DCF-DGID-DGDDI 3 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JORB 1.-